

**INSTRUCTIONS DE COURSE
CHAMPIONNAT DE FRANCE 5o5**

Du 14 au 17 juillet 2016

Lieu : Le Havre

Autorité organisatrice : Société des Régates du Havre (SRH)

1. Règles :

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) à l'exception de celles modifiées par l'avis de course, les instructions de course et ses annexes.
- 1.2 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile s'appliqueront, telles que définies dans l'Annexe 1.
- 1.3 Les règles de jauge de la 5o5 class s'appliqueront.
- 1.4 En cas de conflit dans les langages, le texte français prévaudra.

2. Avis aux concurrents :

Les avis aux concurrents seront affichés au tableau officiel d'information situé sur les vitres du restaurant de la Société des Régates du Havre (*au 1^{er} étage du club sur la terrasse*)

3. Modifications aux instructions de course :

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard deux (2) heures avant le premier signal d'avertissement du jour où elle prendra effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20H00 la veille du jour où il prendra effet.

4. Signaux faits à terre :

- 4.1 Les Signaux faits à terre seront envoyés sur le mât de pavillon situé sur le coin Sud Ouest de la terrasse de la Société des Régates du Havre.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Les bateaux ne doivent pas quitter le port avant l'affalé de ce signal. Ceci modifie « Signaux de course ».
- 4.3 L'envoi du pavillon D autorise la mise à l'eau.

5. Programme :

- 5.1 Mercredi 13 juillet 9h-12h / 14h-18h30 : Confirmation des inscriptions
- Jeudi 14 juillet 8h-12h : Confirmation des inscriptions
- 14h : **1^{er} signal d'avertissement**
- 20h : Cocktail de bienvenue sur la terrasse de la SRH
- Vendredi 15 juillet 13h : **1^{er} signal d'avertissement**
- Fin de journée : Run Paris Voile – Le Havre**
- 20h : bbQ sur la terrasse de la SRH (20€/ personne)
- Samedi 16 juillet 10h : AG de la classe 5o5 France au restaurant de la SRH
- 13h : **1^{er} signal d'avertissement**
- Dimanche 17 juillet 09h : **1^{er} signal d'avertissement**
- 15h : Remise des prix
- 5.2 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 12h.
- 5.3 Une course retardée ou annulée peut être reprogrammée le jour suivant, avec un maximum de 4 courses par jour.
(*Le run Paris Voile – Le Havre ne rentre pas dans le décompte des courses.*)

- 5.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins (5) cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. Pavillon de classe :

Le pavillon de classe sera le pavillon officiel 5o5.

7. Zone de course :

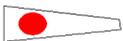
L'Annexe 2 montre la position approximative de la zone de course dans la baie du Havre.

8. Les parcours :

8.1 Les schémas de l'Annexe 3 « Parcours » montrent les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

8.2 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le Comité de Course indiquera le cap compas approximatif du bateau comité à la marque 1 et la longueur approximative du premier bord.

8.3 Le parcours à réaliser sera indiqué au plus tard avec le signal d'avertissement de la manière suivante :

Flamme numérique 1  = Parcours 1

Flamme numérique 2  = Parcours 2

Flamme numérique 3  = Parcours 3

Flamme numérique 4  = « Run Paris Voile – Le Havre » - règlement spécifique en annexe 4

9. Les marques :

9.1 Les marques 1, 2 et 5 seront des bouées gonflables cylindriques vertes.

9.2 Les marques 3 et 4 seront des bouées gonflables cylindriques orange.

9.3 La nouvelle marque telle que prévue en I.C. 12, sera une bouée gonflable cylindrique blanche FFVOILE

9.4 La marque de départ pour un départ au Lièvre sera une bouée cylindrique rouge

9.5 La marque de départ, côté bâbord, pour un départ en Ligne sera un zodiac de l'organisation

9.6 La marque d'arrivée sera une bouée cylindrique jaune.

10. Les zones qui sont des obstacles

Les zones suivantes seront considérées comme des obstacles :

Chenal du port du Havre

Zone des 300 mètres matérialisées par les bouées jaune cylindriques.

11. Le départ :

11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26 avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.

11.2 Les départs des courses seront donnés, soit en utilisant la technique du Départ au Lièvre, soit en ligne.

Si le pavillon "G"  est envoyé sur le bateau du comité de course, le départ sera donné au Lièvre. Si ce pavillon n'est pas envoyé le départ sera un départ en ligne.

11.3 Départ au Lièvre :

- 11.3.1** La ligne de départ (excepté pour le lièvre) sera entre la marque de départ à l'extrémité bâbord et le milieu du tableau arrière du bateau ouvreure arborant le pavillon "G".
- 11.3.2** Les signaux seront envoyés depuis le bateau départ du comité de course positionné près de l'extrémité bâbord de la ligne de départ.
- 11.3.3** Pour la première course, le lièvre sera désigné par le comité de course. Pour les courses suivantes, le lièvre sera le bateau ayant fini dixième (10^{ème}) dans la course précédente. Si ce bateau ne peut pas courir, ou s'il a déjà été Lièvre précédemment dans la régata, le lièvre sera le bateau ayant fini onzième (11^{ème}) dans la course précédente, et ainsi de suite.
- 11.3.4** Le numéro de voile du lièvre sera affiché au plus tard avec le signal d'avertissement sur le bateau départ du comité de course.
- 11.3.5** Avant le signal d'avertissement, le Lièvre doit se mettre à disposition du bateau ouvreure, qui arbore également un pavillon "G" et qui est positionné près du bateau comité. Le Lièvre doit suivre les instructions du comité de course. Si le lièvre manque à suivre ces instructions, il peut être disqualifié sans instruction et doit être interdit de tout nouveau départ de cette course. Si la course est recourue le même jour, son numéro de voile doit être affiché sur le bateau comité pendant au moins trois (3) minutes avant le nouveau signal d'avertissement. Un bateau dont le numéro a ainsi été affiché doit quitter la zone de départ avant le prochain signal d'avertissement ; cependant, un bateau ayant enfreint cette règle peut participer à la course recourue, à condition d'aviser le comité de course, avant le signal d'avertissement, qu'il a l'intention de réclamer contre un autre bateau et / ou de déposer une demande de réparation en rapport avec l'incident. Si la réclamation n'est pas recevable, ou si la demande de réparation est refusée, ce bateau sera classé DNE pour la course en question. Ceci modifie RCV 36, 62.2, 63.1 et Annexe A5.
- 11.3.6** Le signal d'avertissement sera donné 5' avant le signal de départ, le temps entre le signal de départ et le moment où le bateau ouvreure s'arrêtera à l'extrémité tribord de la ligne ne sera pas inférieur à (3) trois minutes si aucun temps d'ouverture spécifique n'est affiché sur le bateau comité.
- 11.3.7** Environ 15 secondes avant le signal de départ :
- a) Le lièvre commencera à naviguer au près serré à proximité du bateau comité et en laissant à bâbord au plus près la bouée départ qui matérialise le côté bâbord de la ligne.
 - b) Le bateau ouvreure se maintiendra tout près derrière le lièvre
 - c) Un bateau protecteur pourra se tenir sur le tribord du bateau ouvreure pour le protéger de tout contact par un bateau en course.
- 11.3.8** Tous les bateaux (à l'exception du Lièvre) doivent prendre le départ tribord amures. La RCV 29.1 "rappel individuel" ne s'appliquera pas.
- 11.3.9** Le lièvre doit continuer sa route au près serré bâbord amures jusqu'à ce que le bateau ouvreure le libère d'un coup de sifflet, il cessera alors d'être une marque de départ et pourra continuer ainsi, ou virer tribord amures.
- 11.3.10** Après la libération du lièvre, le bateau ouvreure continuera sa course au même cap et à la même vitesse jusqu'au moment où le temps signalé sur le Bateau Comité sera écoulé. Il s'arrêtera alors, affalera le pavillon « G » à mi mât, et fera un long signal sonore. (3) Trois minutes après l'arrêt du bateau ouvreure, le comité de course signalera la fermeture de la ligne de départ en affalant complètement le pavillon « G » sur le

bateau ouvreur et sur le bateau comité avec un bref signal sonore. Tout bateau franchissant la ligne après l'affalée du pavillon « G » sera classé DNS sans instruction.

11.3.11 Un bateau n'ayant pas pris le départ correctement et qui se trouve du côté bâbord de l'extension de la course du bateau ouvreur entre le signal de départ et la fermeture de la ligne de départ ne doit pas couper la ligne de départ depuis le côté parcours de cette ligne

11.3.12 Après le signal préparatoire un bateau qui :

- a) oblige le Lièvre, ou le Bateau Ouvreur, ou le Bateau de Protection de l'Ouvreur, à modifier sa course ou sa vitesse, ou
- b) touche le Lièvre, ou
- c) passe, ou tente de passer, entre le Lièvre et le Bateau Ouvreur, ou
- d) enfreint RCV 11 tandis qu'il approche de la ligne pour prendre le départ, doit être disqualifié sans instruction et interdit de tout nouveau départ de cette course. Si la course est recourue le même jour, son numéro de voile doit être affiché sur le Bateau Comité pendant au moins trois (3) minutes avant le nouveau signal d'avertissement. Un bateau dont le numéro a ainsi été affiché doit quitter la zone de départ avant le prochain signal d'avertissement; cependant, un bateau ayant enfreint cette règle peut participer à la course recourue, à condition d'aviser le Comité de Course, avant le signal d'avertissement, qu'il a l'intention de réclamer contre un autre bateau et / ou de déposer une demande de réparation en rapport avec l'incident. Si la réclamation n'est pas recevable, ou si la demande de réparation est refusée, ce bateau sera classé DNE pour la course en question. Ceci modifie RCV 36, 62.2, 63.1 et Annexe A5.

11.4 Départ en ligne :

11.4.1 La ligne de départ sera entre les mâts arborant un pavillon orange sur deux bateaux du Comité de Course situés aux extrémités de la ligne.

11.4.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard quatre (4) minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la Règle A4.

11.4.3 Si un départ sous pavillon noir est suivi d'un rappel général, les numéros des bateaux identifiés comme ayant enfreint la règle 30.3 seront affichés sur le bateau Comité pendant au moins deux (2) minutes avant l'affalée du « Premier Substitut ». Ceci modifie RCV 30.3.

11.4.4 Si le pavillon U   est envoyé comme signal préparatoire, aucune partie de la coque d'un bateau, de son équipage ou de son équipement ne doit être dans le triangle défini par les extrémités de la ligne de départ et la première marque pendant la dernière minute précédant son signal de départ. Si un bateau enfreint cette règle et est identifié, il doit être disqualifié sans instruction, sauf si le départ de la course est redonné ou si elle est recourue ou retardée ou annulée avant le signal de départ. Ceci modifie la règle 26.

12. Changement du bord suivant du parcours

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de Course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

Lors d'un changement de parcours la bouée 2 ne sera plus une marque et ne sera pas replacée.

- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant la marque à bâbord et le bateau du comité de course à tribord. Ceci modifie RCV 28.1.

13. L'arrivée

- 13.1 La ligne d'arrivée des parcours sera entre la marque d'arrivée à tribord et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du Comité de Course à bâbord
- 13.2 En cas de parcours raccourci à la porte sous le vent (marques 3) l'arrivée sera jugée entre les 2 bouées 3. Le bateau comité sera stationné à proximité et annoncera la réduction de parcours conformément aux RCV. Il ne sera pas une marque de parcours.

14. Système de pénalité

- 14.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux (2) tours est remplacée par une pénalité d'un (1) tour
- 14.2 La RCV 42.3 (c) est remplacée par la règle de Classe 13.1 comme suit :
« Sauf sur un bord de louvoyage contre le vent, lorsque le "surfing" (accélération rapide en descendant sur le côté d'une vague) ou le "planning" est possible, l'équipage d'un bateau peut pomper l'écoute ou le bras de toute voile dans le but de déclencher ou de maintenir le "surfing" ou le "planning", mais pas plus de trois (3) fois répétées pour chaque vague ou chaque risée. »

15. Temps limite

Le temps limite est de (1h30) une heure et trente minutes. Les bateaux manquant à finir dans un délai de trente (30) minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie RCV 35 et A4

16. Réclamation et demande de réparation

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au Secrétariat de la SRH.
- 16.2 Les réclamations doivent être déposées au Secrétariat de la SRH dans le temps limite de réclamation affiché au tableau officiel du jury.
- 16.3 Le temps limite de réclamation sera de soixante (60) minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour. Le temps limite de réclamation s'applique à toutes les réclamations du Comité de Course ou du Jury sur les incidents qu'ils ont pu observer dans la zone de course.
- 16.4 Des avis seront affichés au plus tard vingt (20) minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoins, de l'heure de la première instruction et de l'ordre dans lequel les instructions seront tenues.
- 16.5 Les instructions se tiendront dans la salle située derrière le secrétariat de la SRH.
- 16.6 Les avis des réclamations du Comité de Course ou du Jury seront affichés au tableau officiel d'information avant l'heure limite de dépôt des réclamations pour informer les bateaux selon RCV 61.1(b).
- 16.7 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon RCV Annexe P pour avoir enfreint la RCV 42, tel que modifiée par la règle de Classe 13.1 (I.C. 14.2), sera affichée au tableau officiel d'information au plus tard quinze (15) minutes avant l'heure limite de dépôt des réclamations.
- 16.8 Les infractions aux instructions, 7, 20.3, et 23 ne pourront pas faire l'objet d'une demande de réparation par un concurrent. Pour ces infractions, le Jury peut imposer une pénalité inférieure à la disqualification. Une telle pénalité sera notée DPI. Ceci modifie RCV 60.1.
- 16.9 Le dernier jour programmé des courses, une demande de réouverture d'instruction ou de reclassement doit être déposée :

- a) dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille
- b) pas plus de trente (30) minutes après que la partie requérante a été informée de la décision le même jour que celui de l'affichage des résultats.
- c) pas plus de trente (30) minutes après qu'un signal d'annulation de course a été envoyé à terre.

Ceci modifie RCV 66 et 62.2

17. Classement

Le Système de points "a minima" de l'Annexe A s'appliquera.

- 17.1 Le championnat de France 505 2016 sera validé à partir de (3) trois courses prévues et validées
- 17.2 Quand moins de (4) quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total des ses scores dans les courses
- 17.3 Quand (4) quatre courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total des ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 17.4 Le « run Paris Voile – Le Havre » organisé vendredi sera un classement au temps compensé en fonction de l'âge des bateaux. Il aura un coefficient 0 et bénéficiera d'une remise des prix spéciale lors du repas.

18. Règles de sécurité

- 18.1 Chaque concurrent doit porter un équipement individuel de flottabilité homologué à tout moment sur l'eau. Ceci modifie RCV 40.
- 18.2 Un émargement départ sera mis en place sur la terrasse de la SRH (2) deux heures avant le premier départ du jour. Une absence de signature entrainera une pénalité de 10 % sans instruction sur son score de la première manche du jour.
- 18.3 Un émargement retour sera mis en place sur la terrasse de la SRH. (1h30) une heure trente minutes après l'arrivée du dernier bateau. Une absence de signature entrainera une pénalité de 10 % sans instruction sur son score de la dernière manche du jour.
- 18.4 L'équipement additionnel de sécurité défini en IC 20.3 doit être à bord de chaque bateau à tout moment des courses
- 18.5 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler aussitôt que possible au comité de course ou au secrétariat de la course.
- 18.6 L'entrée / la sortie du port sera autorisée par un pavillon vert sur le zodiac de l'organisation. Elle sera interdite si le zodiac de l'organisation porte un pavillon rouge. Le non respect de cette procédure pourra entrainer une pénalité à discrétion du jury.

19. Remplacement d'un équipier ou d'équipement

- 19.1 Le remplacement de concurrent ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable du président du comité de course ou du responsable de l'organisation.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'autorisation préalable du Président du comité de course ou du responsable de l'organisation. Ces demandes doivent être faites au Président du comité de course, par écrit, à la première occasion raisonnable.

20. Contrôle de jauge et d'équipement

- 20.1 Chaque bateau devra apporter la preuve que les deux membres de l'équipage sont bien membres actuels de la 505 Class et présenter un certificat de conformité de la Classe 505 valide.
- 20.2 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un

jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

- 20.3** Chaque bateau devra présenter l'équipement de sécurité additionnel suivant lors de la jauge
- Un bout de remorquage d'au minimum 10 mètres de longueur et 6 mm de diamètre ;
 - Une pagaie de 75cm de long minimum d'une forme permettant de propulser le bateau ;
 - Un équipement individuel de flottabilité homologué pour chaque membre de l'équipage.

21. Bateaux accompagnateurs

- 21.1** Les directeurs d'équipes, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester à au moins cinquante (50) mètres en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire au départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini, ou que le Comité de Course signale un retard, un rappel général ou une annulation. la présente I.C. ne s'applique pas aux opérations de secours.

Il peut être demandé aux bateaux supports d'équipes d'assister le Comité de Course pour des mesures de sécurité de la manière suivante :

- 21.2** Si le Comité de Course envoie le pavillon "V" soit à terre, soit sur l'eau, accompagné de signaux sonores répétitifs, cela signifie qu'un état d'urgence existe et qu'une assistance d'urgence peut être demandée. Tous les directeurs d'équipes, entraîneurs et autres personnels supports d'équipes doivent se mettre à disposition de l'Autorité Organisatrice et attendre les instructions. Si cette situation se présente sur l'eau, tous les directeurs d'équipes, entraîneurs et autres personnels supports d'équipes doivent contacter le Responsable de la Sécurité par VHF et attendre ses instructions. Dès la fin de l'état d'urgence, le Comité de Course doit affaler le pavillon « V » et indiquer par VHF la fin de l'état d'urgence.

- 21.3** Le canal VHF utilisé par le comité de course sera le canal 72.

22. Communication

Un bateau en course ne doit avoir à bord aucun moyen d'envoyer ou de recevoir des transmissions radio ou téléphoniques.

23. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques, voir RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

Les concurrents sont entièrement responsables de leur propre sécurité, qu'ils soient sur l'eau ou à terre.

24. Prix

Le premier français au classement général recevra le titre de champion de France 505 2016 Des lots pourront être distribués à la remise des prix.

25. Assurances

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros par incident.

Officiels de la Régates :

Président du comité de course :	Antoine Mercier	Comité de Course National
Président du comité de course adjoint:	Patrick Villette	Comité de Course National
Président du Jury :	Patrick Vilain	Juge National
Résultats :	Pierre Viard	

- 7 -

ANNEXE 1 "PRESCRIPTIONS FEDERALES"

FFVoile Prescriptions to RRS 2013 – 2016

Applying to foreign competitors (applicables aux concurrents étrangers)

RRS 64.3:

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68:

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5:

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3:

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88:

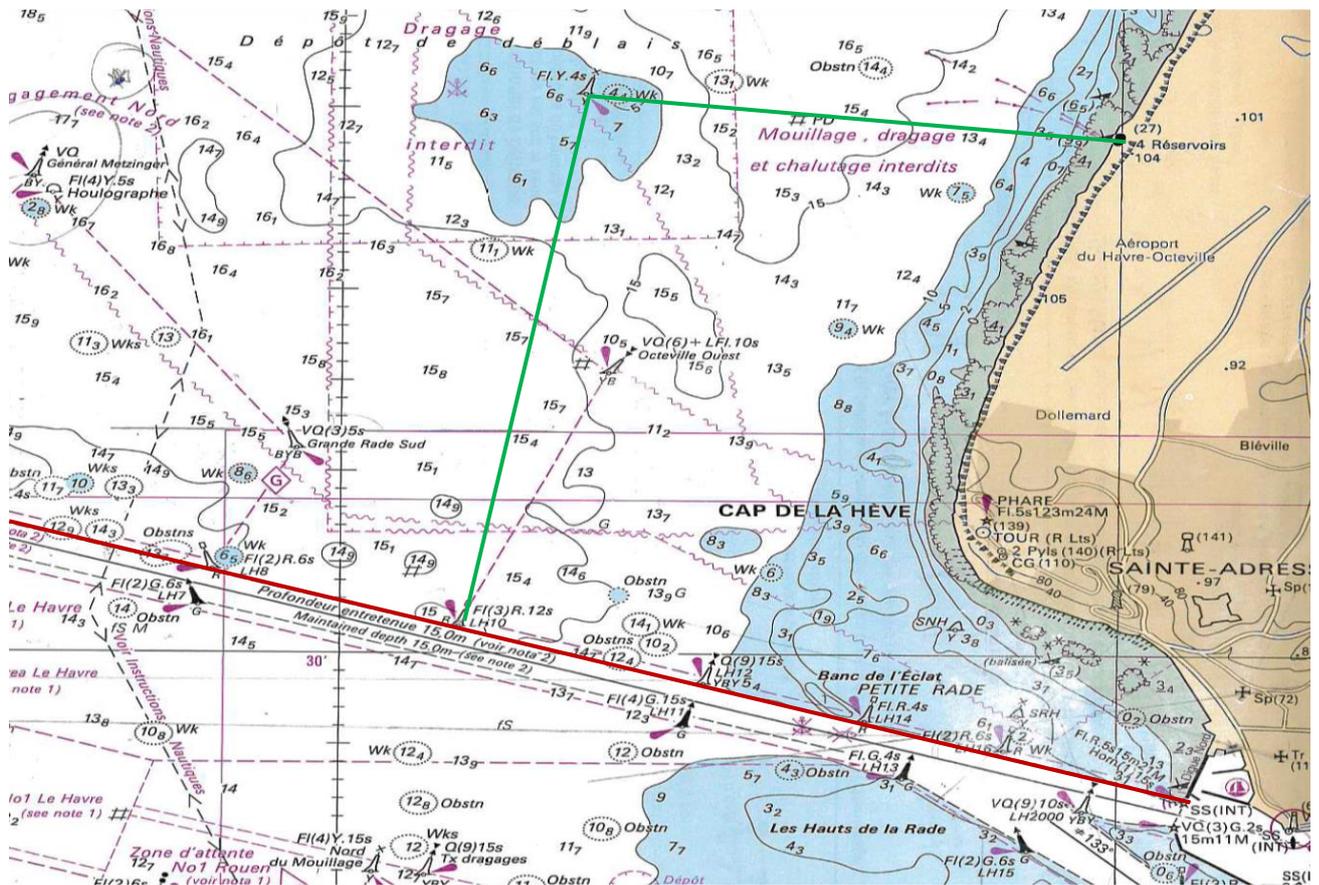
Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

ANNEXE 2 "ZONE DE COURSE"



Navigation interdite dans le chenal du Havre et zone de baignade

La zone de course sera située dans la baie du Havre avec en limite

Nord Ouest : Dépôt de dragage

Sud Ouest : LH 10

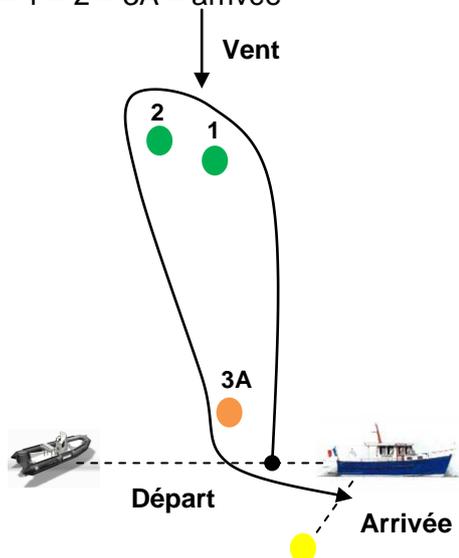
Sud : Chenal du Havre

ANNEXE 3 "PARCOURS"

Parcours 1

Si départ en ligne

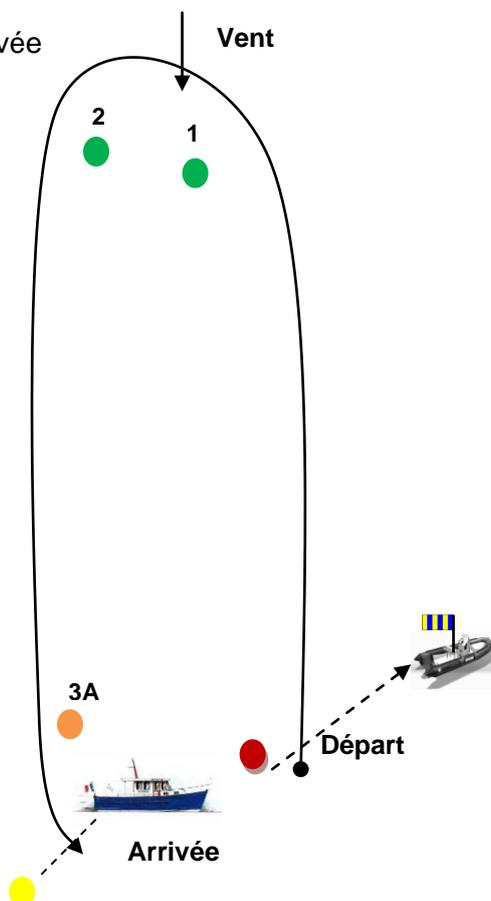
Bananes 1 tour : Départ – 1 – 2 – 3A – arrivée



Parcours 1

Si départ au lièvre

Bananes 1 tour : Départ – 1 – 2 – 3A - arrivée

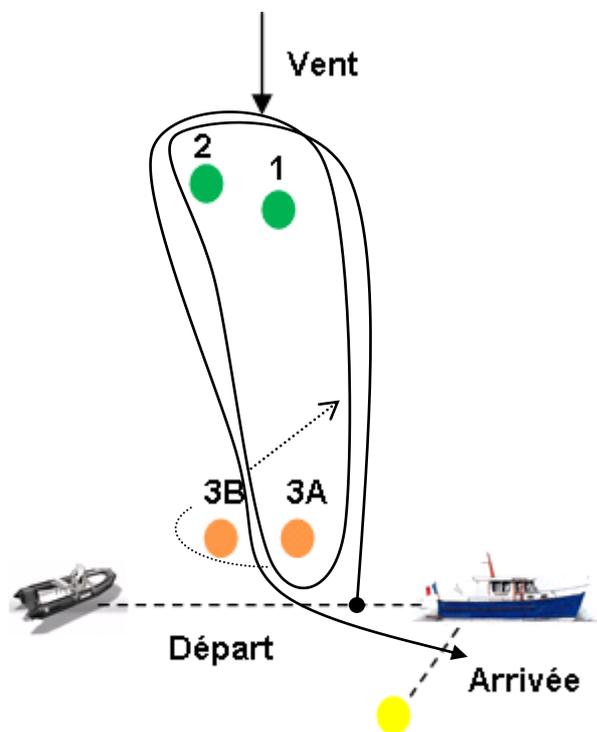


ANNEXE 3 "PARCOURS"

Parcours 2

Si départ en ligne

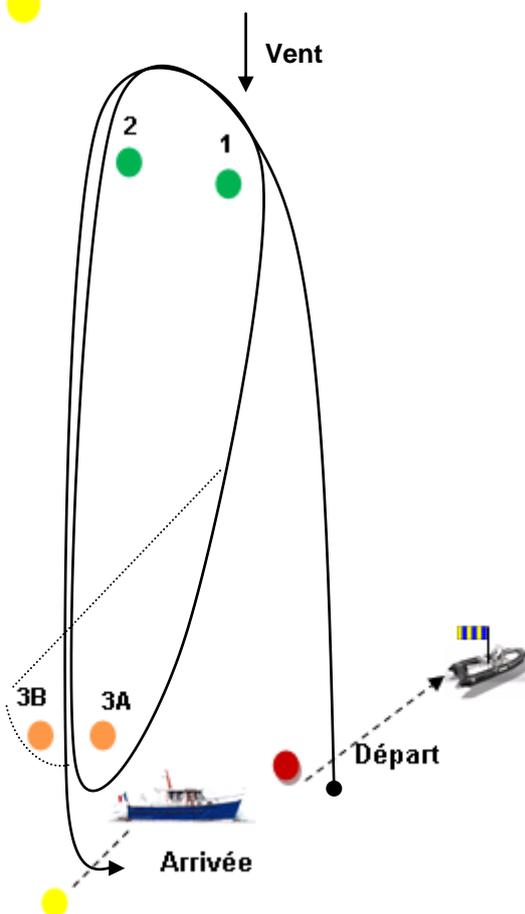
Bananes 2 tour : Départ – 1 – 2 – 3A / 3B – 1 – 2 – 3A / 3B – arrivée



Parcours 2

Si départ au lièvre

Bananes 2 tours : Départ – 1 – 2 – 3A / 3B
– 1 – 2 – 3A / 3B – arrivée

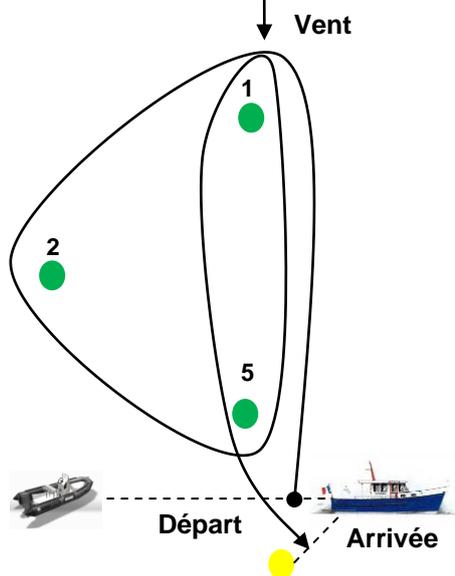


ANNEXE 3 "PARCOURS"

Parcours 3

Si départ en ligne

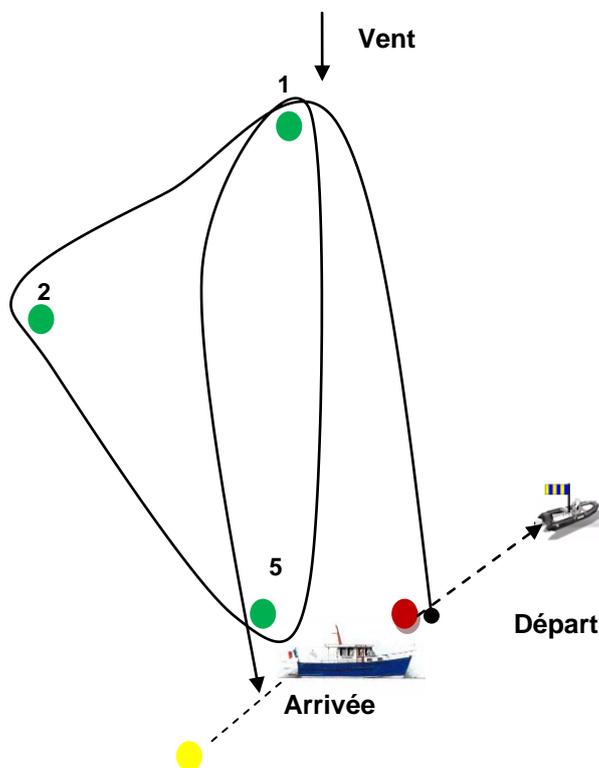
Triangle olympique: Départ – 1 – 2 – 5 – 1 – 5 – arrivée



Parcours 3

Si départ au lièvre

Triangle olympique: Départ – 1 – 2 – 5 – 1 – 5 – arrivée



ANNEXE 4 "RUN PARIS VOILE – LE HAVRE"

1. Parcours 4

Run Paris Voile – Le Havre :

Ligne de départ entre le zodiac avec la flamme numérique 4 et la bouée gonflable cylindrique jaune.

Bouée de dégagement (marque 1) à laisser à bâbord

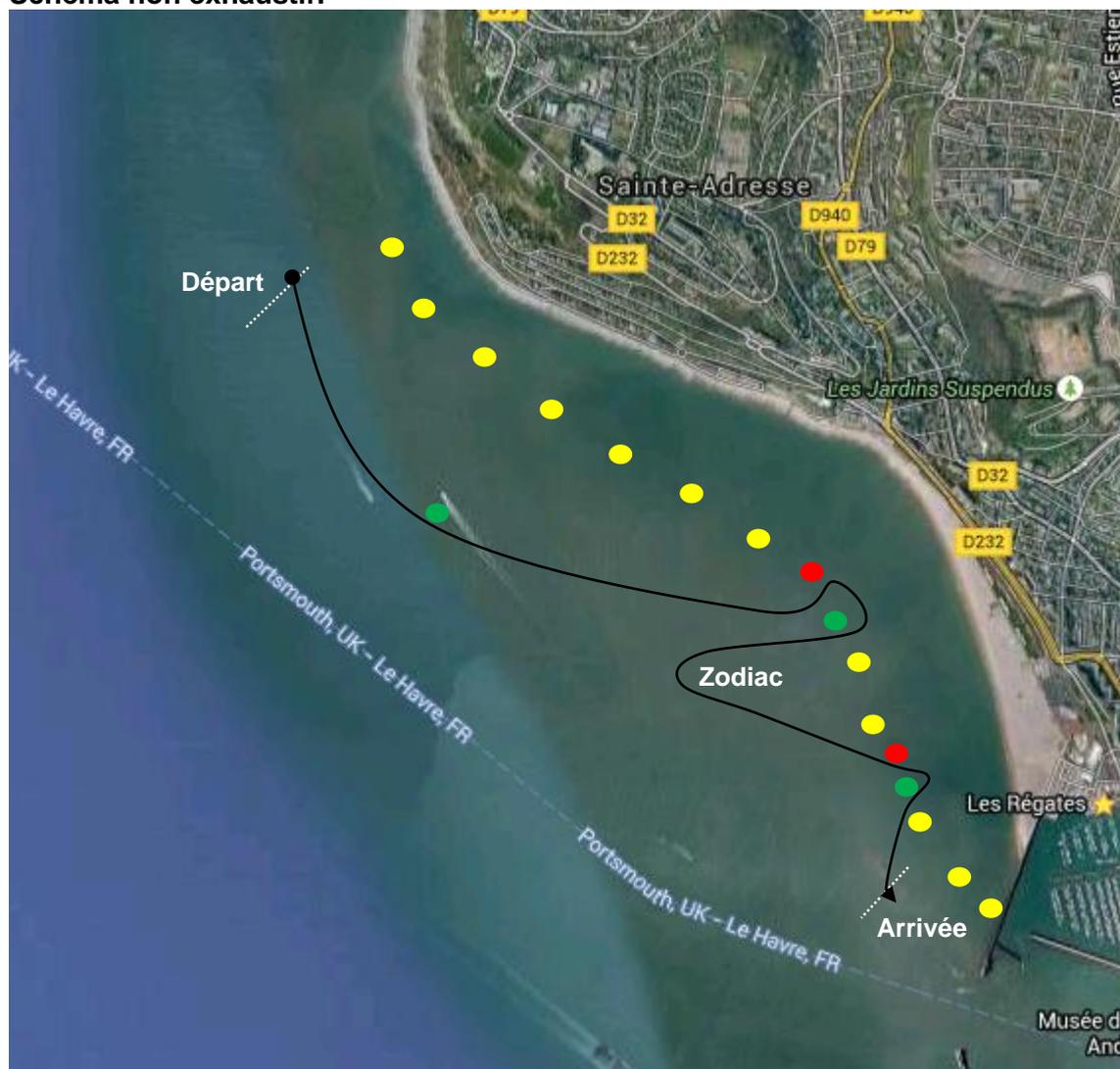
Passage dans la porte du chenal de la zone de 300 m le plus au Nord vers l'Est

Enroulé à bâbord le zodiac avec le pavillon Paris Voile mouillé dans la baie du Havre

Passage dans la porte du chenal de la zone de 300m la plus au Sud vers l'Est

Arrivée entre le bateau comité et la bouée rouge.

Schéma non exhaustif:



ANNEXE 4 "RUN PARIS VOILE – LE HAVRE"

2. Départ

La Ligne de départ sera entre le zodiac à tribord avec un pavillon flamme numérique 4 et la bouée cylindrique jaune à bâbord

Après l'envoi de la flamme numérique 4, la ligne sera ouverte 20 minutes.

2 minutes avant la fermeture de la ligne, le zodiac enverra un pavillon rouge.

La ligne sera fermée avec l'affalée du pavillon rouge et de la flamme numérique 4.

3. Classement

Le « run Paris Voile – Le Havre » organisé vendredi sera un classement au temps compensé en fonction de l'âge des bateaux.

Les ratings appliqués sont de 970 pour les bateaux au numéro inférieur ou égal à 8400

Les ratings appliqués sont de 890 pour les bateaux au numéro supérieur à 8400